

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ARENAS-exet 1

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j6551_sd

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ARENAS-exet 1

UFI: JN70-706D-500S-QUS5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit pour le nettoyage et l'entretien professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: JOHANNES KIEHL KG
Rue: Robert-Bosch-Str. 9
Lieu: D-85235 Odelzhausen
Téléphone: +49 8134 9305-0 Téléfax: +49 8134 6466
e-mail: info@kiehl-group.com
Interlocuteur: Département de laboratoire
Internet: www.kiehl-group.com
Service responsable: Notrufnummer für deutsch- und englischsprachige Länder: +49/89/19240
Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Österreich: +43 1 406 43 43
Nationale Notrufnummer für die Schweiz (Tox-Zentrum Zürich): 145
Numéro d'urgence France: INRS: +33 (0) 1 45 42 59 59
Numero d' emergenza Italia: Centro Antiveleni - 20162 Milano: 02/66101029
ETTSZ /Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat/, 1096 Budapest,
Nagyvárad tér 2. Ügyeleti telefonszám: +36 80 201-199
Eesti: Häirekeskuse number: 112 / Mürgistusteabekeskuse number: 16662
Emergency telephone number for all other countries: +49/8134/9305-169

KIEHL Austria GmbH	Perfektastr. 57;	A-1230 Wien	Tel. +43 (0) 1 / 604 99 93
KIEHL FRANCE S.A.R.L.	5, rue de Londres;	F-67670 Mommenheim	Tél. +33 (0) 3.88.59.52.25
KIEHL Italia s.r.l.	Via San Rocco, 101;	I-16036 Recco (GE)	Tel. +39 / 0185 730 008
KIEHL Schweiz AG	St. Dionys-Str. 33;	CH-8645 Jona	Tel. +41 (0) 55 / 254 74 74
KIEHL Hungary Kft.	Felsőipari körút 3/ D	HU-2142 Nagytarcsa	Tel. +36 (0) 1 / 348-08 41
KIEHL Middle East LLC	A8-LIU 48/49 - KIZAD	Abu Dhabi, U.A.E.	Tel. +971 2 550 33 96

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 33 3 83 85 21 92

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226

Asp. Tox. 1; H304

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

C10-12 Alkane / Cycloalkane

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ARENAS-exet 1

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j6551_sd

Page 2 de 9

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

conforme à 648/2004/CE: tensioactifs non ioniques 5-15%, hydrocarbures aliphatiques >30%, solvants hydrosolubles, parfums (Hexyl Cinnamal, Linalool, Benzyl Salicylate, Geraniol)

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-48-9	Hydrocarbures, désaromatisés			55 - < 60 %
	265-150-3		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304			
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol			5 - < 10 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
69227-22-1	Alcools (C10-16) ethoxyles et propoxyles			5 - < 10 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
69227-22-1		Alcools (C10-16) ethoxyles et propoxyles	5 - < 10 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ARENAS-exet 1

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j6551_sd

Page 3 de 9

médecin spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible.
Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
Faire appel à une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂), Sable, Mousse**Moyens d'extinction inappropriés**

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ces informations ne sont pas disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Non demandé.

Pour les non-secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Pas de précautions spéciales requises.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ARENAS-exet 1

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j6551_sd

Page 4 de 9

Préventions des incendies et explosion

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Éviter une exposition directe au soleil.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

(Voir également section 10)

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Conservé le récipient bien fermé.

Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	

Conseils supplémentaires

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Non demandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des mains**

Gants de protection

Recommandation : des gants en nitrile d'une épaisseur de 0,4 mm atteignent une durée de protection de minimum 8 heures (correspond au niveau de performance à la perméation 6 selon la norme européenne EN 374) et une résistance au "gonflement" de < 15 %.

Protection de la peau

Non demandé

Protection respiratoire

Non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ARENAS-exet 1

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j6551_sd

Page 5 de 9

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:	<0 °C	Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>78 °C	
Inflammabilité		
solide/liquide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Point d'éclair:	24 °C	
Température d'auto-inflammation:	non applicable	
Température de décomposition:	indéterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	non applicable	
Viscosité cinématique:	indéterminé	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	non miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
indéterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	indéterminé	
Pression de vapeur:	indéterminé	
Densité (à 20 °C):	0,81 g/cm ³	K-QP1012E
Densité de vapeur relative:	indéterminé	

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion	
Non-explosif	
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes	
Sans rapport	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	indéterminé
Teneur en corps solides:	indéterminé
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Viscosité dynamique:	indéterminé
Durée d'écoulement:	indéterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ARENAS-exet 1

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j6551_sd

Page 6 de 9

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer a des températures supérieures à 30 °C. Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants (Peroxydes, Acide nitrique)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres détergents ou produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
69227-22-1	Alcools (C10-16) ethoxyles et propoxyles				
	orale	ATE mg/kg	500		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon la directive Européenne sur la classification des préparations dangereuses 1999/45/CE.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ARENAS-exet 1

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j6551_sd

Page 7 de 9

dans des stations de traitement d'eaux usées. Les tensioactifs présents dans le produit sont conformes aux exigences du Règlement relatif aux détergents N° 648/2004/CE.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Vider soigneusement les bidons. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Code d'élimination des déchets - Produit

140603 DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08); déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques; autres solvants et mélanges de solvants; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

140603 DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08); déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques; autres solvants et mélanges de solvants; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3295

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A. (Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas / C9-C12 alcanes)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

30

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ARENAS-exet 1

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j6551_sd

Page 8 de 9

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Low boiling point hydrogen treated naphtha / C9-C12-alkanes)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	223, 944
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-E, S-D

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non demandé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 55, Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3 / 6 / 7 / 8 / 12

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ARENAS-exet 1

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j6551_sd

Page 9 de 9

CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)